



A compter du 1^{er} Janvier 2025

TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS

VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT RÉUSSITE	MANDAT SIMPLE
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 4 000€ TTC	Forfait de 4 000€ TTC
De 50 001 à 100 000€	7% TTC du prix de vente	8% TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000€	6% TTC du prix de vente	7% TTC du prix de vente
De 200 001 à 300 000€	5% TTC du prix de vente	6% TTC du prix de vente
De 300 001 à 700 000€	4% TTC du prix de vente	5% TTC du prix de vente
A partir de 700 001€	3,5% TTC du prix de vente	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...).
Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Terrains à bâtir ou locaux commerciaux : Une majoration de ce barème de 2 points peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) : Honoraires à la charge du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

Avis de valeur d'un bien : 250 € TTC

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS (Honoraires de gestion courante)

Par lot principal et par an : **entre 180 et 220€ HT**

RÉDACTION DES BAUX

Honoraires forfaitaires par acte : 100€ TTC (honoraires partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire)

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

LOCAUX D'HABITATION ou MIXTES (soumis à la loi du 06/07/1989 Art.5) LOCAUX DE DROIT COMMUN LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS	6.00 % HT, soit 7.20 % TTC*
LOCAUX MEUBLES	8.33 % HT, soit 10 % TTC*
AUTRES LOCAUX : GARAGE, PARKING, ENTREPOT...	6.67 % HT, soit 8 % TTC*
IMMEUBLES ENTIERS	8.34 % HT, soit 10 % TTC*
<u>ASSURANCES – GARANTIES</u> GLI – DI : GARANTIE DES LOYERS et DETERIORATIONS IMMOBILIERES Défense et recours	3.00 % TTC* *Ces taux sont calculés sur les sommes appelées au locataire
PNO BAILLEUR : ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	<i>Lot privatif Habitation</i> 110€ TTC / an (tarif préférentiel à partir du 3e lot privatif 90€)
<u>PRESTATIONS PARTICULIERES</u> Rédaction de bail, état des lieux, frais dossier contentieux... Gestion des contrats d'assurance	Sur demande et devis (100 € HT- 120 € TTC /heure)

RECHERCHE DE LOCATAIRES ET LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 06/07/1989 Art.5) - Barème Loi ALUR (du 24/03/2014)		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	8 € TTC le m²	- Bailleur – ZONE NON TENDUE
	10€ TTC le m²	- Bailleur – ZONE TENDUE
	8 € TTC le m²	- Locataire – ZONE NON TENDUE
	10€ TTC le m²	- Locataire – ZONE TENDUE
Etat des lieux	3 € TTC le m²	- Bailleur
	3 € TTC le m²	- Locataire
Locaux de droit commun		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	UN MOIS DE LOYER	- Bailleur
Etat des lieux	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
Locaux commerciaux /professionnels		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	Sur devis avec un forfait minimum de 800€	- Bailleur
Etat des lieux	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
Autres locaux : garage, parking, entrepôt...	150 € TTC	- Bailleur
	150 € TTC	- Locataire
AVENANT A BAIL RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL	300€ TTC	- A charge du demandeur
	800€ TTC	- A charge du demandeur
Toute demande particulière	Vacation Horaire	- Bailleur

HONORAIRES AU FORFAIT

Constitution du dossier de Location (Décence, habitabilité) Gestion des Diagnostics : <i>DPE, ERP, état installations électriques, gaz, plomb, amiante, mэрule, radon, surface Loi Boutin, PEB аэrodrome</i>	Forfait de 40 € TTC par bien immobilier
Aide à la Déclaration de revenus fonciers (<i>ventilation des charges, taxes</i>)	Forfait de 65 € TTC par immeuble et par an
Gestion des Avis et Oppositions à tiers détenteurs	Forfait de 120 € TTC par avis
Mutation des lots (succession, donation, vente, fin de gestion)	Forfait de 120 € TTC par immeuble
Déclaration individuelle de TVA	Forfait de 260 € TTC par an

HONORAIRES A LA VACATION HORAIRE (100€ HT soit 120€ TTC / heure)

- Représentation aux Commissions Conciliation – Médiation
 - Gestion d'un dossier de Surendettement Banque France
 - Gestion et suivi d'un dossier contentieux ou de sinistre
 - Précontentieux – contentieux (huissier)
 - Contentieux (avocat)
 - Sinistres d'assurances et représentation aux expertises
 - Dossier de demande de subvention, financement (BPI, ANAH, CALPACT...)
 - Toute mission particulière, à charge du demandeur.
- Forfait minimum de 150 € TTC
- Forfait minimum de 150 € TTC
- Forfait minimum de 150 € TTC

HONORAIRES TRAVAUX

Gestion administrative des travaux	Frais de dossier 120€
Gestion des travaux avec accord préalable du propriétaire (rénovation, mise aux normes, mise en sécurité des logements)	Inférieur à 500€ offert De 501€ à 1000€ : forfait de 60€ TTC à partir de 1001€ : 10% de la facture

*calcul des honoraires sur la base de la facture
Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.

Chambéry | Challes-les-Eaux | Albertville

S.A.S. au capital de 3 355 000 € – R.C.S. Chambéry B 405 408 394 – SIREN 405 408 394– Garanties financières – Transaction : 120 000€ - Gestion Immobilière 5 840 000€ - Syndic 24 320 000€ - Prestations touristiques 40 000€ (GALIAN-SMABTP 89, rue de la BOETIE – 75008 PARIS) – Cartes Professionnelles délivrées par la CCI de SAVOIE – N° CPI 7301 2016 000 004 774 « Transaction Immobilière » - « Gestion Immobilière » - « Gestion Syndic » - L'agence titulaire d'une carte professionnelle portant la mention « non-détention de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.



TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS

pour les agences de Chambéry, Challes-les-Eaux et Albertville

VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT RÉUSSITE	MANDAT SIMPLE
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 4 000€ TTC	Forfait de 4 000€ TTC
De 50 001 à 100 000€	7% TTC du prix de vente	8% TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000€	6% TTC du prix de vente	7% TTC du prix de vente
De 200 001 à 300 000€	5% TTC du prix de vente	6% TTC du prix de vente
De 300 001 à 700 000€	4% TTC du prix de vente	5% TTC du prix de vente
A partir de 700 001€	3,5% TTC du prix de vente	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...).

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Terrains à bâtir ou locaux commerciaux :

Une majoration de ce barème de **2 points** peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) :

Honoraires à la charge du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

Avis de valeur :

Avis de valeur d'un bien : 250 € TTC



TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS

pour les agences d'Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac

VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT DE VENTE
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 4 000€ TTC
De 50 001 à 100 000€	8% TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000€	7% TTC du prix de vente
De 200 001 à 300 000€	6% TTC du prix de vente
De 300 001 à 700 000€	5% TTC du prix de vente
A partir de 700 001€	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...).

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Terrains à bâtir ou locaux commerciaux :

Une majoration de ce barème de **2 points** peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) :

Honoraires à la charge du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

Avis de valeur :

Avis de valeur d'un bien : 250 € TTC

ACTIVITE « GESTION LOCATIVE »

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC

LOCAUX D'HABITATION ou MIXTES (soumis à la loi du 06/07/1989 Art.5) LOCAUX DE DROIT COMMUN LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS	6.00 % HT, soit 7.20 % TTC*
LOCAUX MEUBLES	8.33 % HT, soit 10 % TTC*
AUTRES LOCAUX : GARAGE, PARKING, ENTREPOT...	6.67 % HT, soit 8 % TTC*
IMMEUBLES ENTIERS	8.34 % HT, soit 10 % TTC*
ASSURANCES - GARANTIES GLI - DI : GARANTIE DES LOYERS et DETERIORATIONS IMMOBILIERES Défense et recours	3.00 % TTC* *Ces taux sont calculés sur les sommes appelées au locataire
PNO BAILLEUR : ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	<i>Lot privatif Habitation</i> 120€ TTC/an/lot Tarif préférentiel (dès 3 lots privatifs) 90€ TTC/an/lot
PRESTATIONS PARTICULIERES Rédaction de bail, état des lieux, frais dossier contentieux... Gestion des contrats d'assurance	Sur demande et devis (100€ HT - 120€ TTC/heure)

RECHERCHE DE LOCATAIRES ET LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 06/07/1989 Art.5) - Barème Loi ALUR (du 24/03/2014)		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	8.07€ TTC le m ² 10.09€ TTC le m ² 8.07€ TTC le m ² 10.09€ TTC le m ²	- Bailleur - ZONE NON TENDUE - Bailleur - ZONE TENDUE - Locataire - ZONE NON TENDUE - Locataire - ZONE TENDUE
Etat des lieux	3.03 € TTC le m ² 3.03 € TTC le m ²	- Bailleur - Locataire
Locaux de droit commun		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	UN MOIS DE LOYER UN MOIS DE LOYER	- Bailleur - Locataire
Etat des lieux	3.03€ TTC le m ² 3.03€ TTC le m ²	- Bailleur - Locataire
Locaux commerciaux /professionnels		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	28% du loyer annuel HC	- Réparti entre le Bailleur et le preneur
Etat des lieux	3.03€ TTC le m ² 3.03€ TTC le m ²	- Bailleur - Locataire
Autres locaux : garage, parking, entrepôt...	150 € TTC 150 € TTC	- Bailleur - Locataire
AVENANT A BAIL RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL	300€ TTC 1000€ TTC	- A charge du demandeur - A charge du demandeur
PRESTATIONS PARTICULIERES - Toute demande particulière	Vacation Horaire	- Bailleur

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.
 Tarif au 01/01/2026 - Honoraires TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20%

CATALOGUE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires au forfait

- Constitution du dossier de Location (Décence, habitabilité)
Gestion des Diagnostics : *DPE, ERP, état installations électriques, gaz, plomb, amiante, mэрule, radon, surface LoiBoutin, PEB аэrodrome* - Forfait de 40 € TTC par bien immobilier
- Aide à la Déclaration de revenus fonciers
(*ventilation des charges, taxes*) - Forfait de 65 € TTC par immeuble et par an
- Gestion des Avis et Oppositions à tiers détenteurs - Forfait de 120 € TTC par avis
- Mutation des lots (succession, donation, vente, fin de gestion) - Forfait de 120 € TTC par immeuble
- Déclaration individuelle de TVA - Forfait de 260 € TTC par an

Honoraires à la vacation horaire

100 € HT soit 120 € TTC / HEURE

- Représentation aux Commissions Conciliation - Médiation
- Gestion d'un dossier de Surendettement Banque France
- Gestion et suivi d'un dossier contentieux ou de sinistre
 - . Précontentieux - contentieux (huissier) - Forfait minimum de 150 € TTC
 - . Contentieux (avocat) - Forfait minimum de 150 € TTC
 - . Sinistres d'assurances et représentation aux expertises - Forfait minimum de 150 € TTC
- Dossier de demande de subvention, financement (BPI, ANAH, CALPACT...)
- Toute mission particulière, qui est à charge du demandeur.

Honoraires travaux

- Gestion administrative des travaux
(appels d'offre et demande de devis) - Frais de dossier 120€
- *Gestion des travaux avec accord préalable du propriétaire
 - Inférieur à 500€ offert
 - De 501€ à 1000€ tarif 60€
 - au-delà tarif 10% des travaux facturés

**calcul des honoraires sur la base des travaux effectivement facturés*

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.
Tarif au 01/01/2026 - Honoraires TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20%